

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs "L'HOMME VOLANT" MEURT D'UNE CHUTE LIBRE LORS D'UN ENTRAÎNEMENT

VINCE Reffet, surnommé "L'homme volant", est décédé mardi d'une chute libre lors d'un entraînement sur la base Jetman dans le désert en périphérie de la ville de Dubaï. Cet homme de 36 ans était réputé pour ses vols en wingsuit ou en jetman (équipés de miniréacteurs). En 2017, il était notamment entré dans un avion en plein vol. C'est également lui qui avait sauté du haut de la plus grande tour du monde, le Burj Khalifa, de 828 mètres de hauteur. Il avait aussi volé à côté d'un A380 et même de la célèbre Patrouille de France.

LORS D'UNE RELATION SEXUELLE AVEC SA COLLÈGUE, IL LUI ARRACHE UN ŒIL

DANS une entreprise de pompes funèbres de Dijon (France), deux salariés de l'entreprise s'apprêtaient à avoir une relation sexuelle sadomasochiste sur fond de rite satanique vers 21H30. Dans des circonstances qui restent à éclaircir, une violente dispute a éclaté entre les deux partenaires. L'homme, âgé de 45 ans, s'est emparé d'un couteau et a poignardé sa collègue. Puis il a arraché à mains nues l'œil de la femme, âgée également de 45 ans. La victime a été transportée à l'hôpital où elle se trouve toujours dans un état grave. Le suspect a été mis en examen pour tentative de meurtre, actes de torture et de barbarie ayant entraîné une infirmité permanente puis a été placé en détention provisoire.

UNE FEMME TROUVE UNE JAMBE SUR LA PLAGE

UNE femme promenait son chien sur une plage de Narbonne (France) lorsqu'elle a fait une macabre découverte. Au bord de l'eau, gisait une jambe qui avait échoué sur le sable. Terrifiée, la promeneuse a appelé les secours. Les forces de l'ordre, arrivées sur les lieux, ont procédé aux premières constatations. Le membre humain était très abîmé après avoir, selon toute vraisemblance, séjourné longtemps dans l'eau. Il a été amené à l'institut médico-légal. Une analyse ADN sera pratiquée pour savoir s'il appartenait à une personne portée disparue. Plusieurs hypothèses sont envisagées. Il pourrait s'agir d'un passager tombé d'une embarcation, d'une personne disparue lors des précédentes inondations ou d'un acte désespéré. La gendarmerie a été chargée de l'enquête.

Rassemblés par JNE

Assassinat d'une sexagénaire à Oyem : cinq individus sous mandat de dépôt

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LA procureure d'Oyem, Perrine Ada Obiang, a donné un point de presse, mercredi 25 novembre 2020, en fin d'après-midi, à son cabinet, pour communiquer sur l'enquête diligentée après l'assassinat de Noëlle Zang Ondo, épouse du défunt directeur de Radio-Oyem, Moro Zeng, et sœur cadette de l'ancien Premier ministre Daniel Ona Ondo.

D'entrée de jeu, le maître des poursuites a annoncé que cinq individus, soupçonnés d'avoir un lien avec cette histoire qui s'est déroulée dans la nuit du vendredi 13 novembre dernier, vers 20 heures, au quartier Nkomayat, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem, ont été interpellés, gardés à vue pour les nécessités d'enquête, puis présentés devant le parquet de la République qui, après audition, les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale locale. Les suspects ont pour noms Simplicie Morgan Allogho Allogho alias Jésus, Ludovic Biyoghe Ella alias Exe, Juvénal Ekoua Mba alias Zagalo, Armel Sima Nguema alias Marcus et Christ Gérard Essono Edzang. Tous des jeunes Gabonais dont l'âge se situe entre 20 et 25 ans.

La procureure de la République, après avoir rappelé qu'elle avait été informée, dans la nuit du vendredi 13 novembre 2020, par des Officiers de police judiciaire (OPJ), de l'agression de dame Moro Zeng, une compatriote retraitée âgée de 69 ans, à son domicile de Nkomayat, a révélé un détail tiré de l'enquête préliminaire: des individus s'étaient introduits au domicile de la victime par le plafond.

"Les bourreaux ont commis une agression physique sur la sexagénaire. D'autant qu'ils ont pris soin de ligoter et bâillonner leur otage, avant de prendre la poudre d'escampette, abandonnant la retraitée dans un état inconscient", a narré le ministère public. Et d'ajouter que les OPJ ont découvert sur la scène du

crime, une paire de babouches, une casquette, trois couteaux et une machette, oubliés par les présumés assassins. Ces effets, a-t-elle poursuivi, constituent les principaux indices dans l'enquête ouverte par le parquet de la République et confiée à l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) d'Oyem, assistée de la PJ de Bitam, de la Police scientifique et technique et de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Libreville. C'est dans la foulée de l'enquête préliminaire que les cinq présumés meurtriers ont été interpellés, puis interrogés, avant d'être déférés devant le parquet de la République. " Ils sont poursuivis pour meurtre et association de malfaiteurs, délit et crime prévus et punis par les articles 193, 194 et 223 du Code pénal nouveau ", a précisé la magistrate.

Photo: PME



La procureure d'Oyem, Perrine Ada Obiang : «Force reste et restera à la loi».

Le dossier se trouve actuellement entre les mains du juge d'instruction du deuxième cabinet. Occasion pour Perrine Ada Obiang de s'insurger " contre la hausse de la

criminalité dans le Woleu-Ntem, province qui ne cesse de parler d'elle négativement ces derniers mois ". Enfin, elle a rappelé que force reste et restera à la loi.

Il écope de 3 ans de prison pour vol avec arme apparente

Jean Paulin ALLOGO &
Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

UNE affaire de vol commis avec arme apparente : c'est le premier dossier sur lequel s'est penchée la juridiction des mineurs du tribunal de première instance de Port-Gentil siégeant en session criminelle, depuis mardi dernier, au Palais de justice de la capitale économique. Courant octobre 2018, l'accusé, S.A., 16 ans au moment des faits, et un complice, au cours d'une randonnée nocturne, ciblent H.R. qui est en train de prendre un verre dans un bar. Et quand celui-ci sort du bistrot après sa consommation, ils le prennent en étau, puis, sous la menace d'un couteau, décident de lui faire les poches. Sauf que la victime leur opposant une farouche résistance, S.A. le blesse au bras, avant de s'emparer de son téléphone portable et de se fondre dans la nature avec son

Photo: Jean Paulin Allogho



Le tribunal a condamné S.A. à 4 ans de prison.

acolyte. Saisi par H.R., le commissariat central de police de Port-Gentil ouvre une enquête qui aboutit à l'interpellation puis au placement en garde à vue de S.A., qui passe aux aveux lors de l'interrogatoire. Présenté devant le juge d'instruction, il réitère ses aveux durant l'audition. Aussi, le suspect sera-t-il placé sous mandat de dépôt le 2 novembre 2018 à la prison du Château. À la fin de son procès où il a reconnu les faits mis à sa charge, S.A. a été condamné à 3 ans de prison. L'intéressé, qui a déjà passé 2 ans

en détention préventive, en sortira dans un an. À noter que cette session va durer cinq jours avec quinze affaires au rôle (cinq vols avec armes apparentes, trois vols avec violences, deux tentatives de viols, viol sur personne vulnérable (en grossesse), quatre coups mortels). Pour être en conformité avec la loi, les magistrats sont assistés d'assesseurs durant les audiences qui se déroulent à huis clos, du fait de l'âge (entre 14 et 18 ans) des accusés. Ceux-ci sont défendus par des avocats qui ont accepté de plaider gratuitement.